



## DOSSIER DE PRESSE

---

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande a réuni la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) le 27 octobre 2017 dans laquelle il a été décidé d'élargir les bases fiscales.

L'objectif est de répertorier toutes les constructions afin qu'elles figurent dans l'assiette fiscale grâce à l'implication de la population, qui sera accompagnée par l'administration communale et l'administration fiscale pour régulariser les déclarations fiscales.

Pour faciliter ces travaux, la Commune a bénéficié d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) d'un montant de 66 068,08 € afin de faire l'acquisition d'un orthophotoplan.

Par ailleurs, la Commune s'est engagée à recruter trois agents recenseurs qui sont formés par l'administration fiscale.

C'est dans ce contexte, que Monsieur Patrick LECANTE, Maire de Montsinéry-Tonnégrande a signé avec Monsieur Jean-Paul CATANESE, Directeur Régional des Finances Publiques, un contrat de partenariat le 14 mars 2018 entre la Commune et la DRFIP de Guyane qui consiste à renforcer les valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels et d'optimisation des bases fiscales.

Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 14 mars 2018.

Le Maire

Patrick LECANTE



***Patrick LECANTE, Maire de la Commune de Montsinéry-Tonnégrande et Monsieur Jean-Paul CATANESE, Directeur Régional des Finances Publiques de Guyane.***